

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Beynost (4/6)		Présent	Absent			Présent	Absent
AUBERNON Joël		X		BRELOT Elodie			X
MANCINI Sergio		X		LANGELOT Cyril			X
PEREZ Christine		X		TERRIER Caroline	X		
Miribel (11/13)							
AVEDIGUIAN Daniel		X		NADVORNY Lydie			X
BODET Jean Marc		X		NAZARET Tanguy			X
BOUVIER Josiane		X		ROUX Alain	X		
DUBOST Anne Christine		X		SAVIN Corinne	X		
GAITET Jean Pierre		X		TRONCHE Laurent	X		
MELIS Marion		X		JOLIVET Marie Chantal	X		
MONNIN Guy		X					
Neyron (3/3)							
GIRARD Jean Yves		X		LARIVE Bruno	X		
FRANCOIS Christine		X					
Saint Maurice de Beynost (3/5)							
GOUBET Pierre			X	HERZIG Yvan	X		
GUILLET Eveline		X		TERRIER Martine	X		
CHARTON Claude		X					
Tramoyes (2/2)							
DELOCHE Xavier		X		FILLION Brigitte	X		
Thil (2/2)							
POMMAZ Valérie		X		JULIAN Christian	X		

Elus absents	Donne pouvoir à
Pierre GOUBET	Claude CHARTON
Elodie BRELOT	Caroline TERRIER
Tanguy NAZARET	Guy MONNIN
NADVORNY Lydie	Jean Pierre GAITET

Secrétaire de séance
Anne Christine DUBOST

III- INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Le conseil prend acte des décisions prises par Madame la Présidente au titre des délégations de pouvoir données par le conseil communautaire.

IV- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Requalification du site PHILIPS / concours d'architecte

Délibération D-20220712-058

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

1/ APPROUVE le programme de l'opération de construction d'un pôle d'équipements publics sur la commune de MIRIBEL pour un coût d'opération prévisionnel de 12 190 000 € HT,

2/ ARRETE l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux objet du présent concours à hauteur de 9 210 240 € HT

3/ AUTORISE Madame la Présidente à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de ces ouvrages,

4/ DECIDE de fixer la composition du jury comme détaillé ci-avant,

5/ DECIDE d'allouer aux membres du jury représentant la qualification professionnelle exigée, une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages,

6/ AUTORISE Madame la Présidente à négocier le projet de marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

7/ FIXE conformément aux articles R 2162-20 et 21 du code de la commande publique le montant de la prime qui sera attribuée sur proposition du jury aux 3 candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours à 32 000 € HT. Cette somme constitue une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate.

8/ AUTORISE Madame la Présidente à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,

9/ AUTORISE que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur le budget annexe la Tuillère au compte 2031

b) Convention partenariale URBALYON

[Délibération D-20220712-059](#)

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré

A l'unanimité

1/ APPROUVE la convention 2022 telle que présentée

2/ AUTORISE la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

c) LILÔ espace aquatique de la Côtière – grille tarifaire 2022/2023

[Délibération D-20220712-060](#)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A l'unanimité

1/ APPROUVE la nouvelle grille tarifaire 2022/2023 de LILÔ-espace aquatique de la Côtière telle que présentée qui restera annexée à la présente délibération.

2/ PRECISE que les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2022

3/ AUTORISE la Présidente à la notifier à la société VERT MARINE

V- **GRAND CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Christine PEREZ

- a) Station d'épuration de Tramoyes / Convention chambre agriculture de l'Ain- CCMP / Mission d'Expertise et de Validation des Epandages (MESE)

Délibération D-20220712-061

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- 1/ **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ain pour la mission MESE
2/ **AUTORISE** la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

- b) Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Miribel / approbation et études règlementaires

Délibération D-20220712-062

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- 1/ **APPROUVE** les actions du SDA de Miribel telles que présentées.
2/ **AUTORISE** la Présidente à déposer les dossiers règlementaires et mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux du SDA de Miribel.

VI- **AFFAIRES SOCIALES**

Rapporteur : Caroline TERRIER

- a) Contrat de Veille Active (CDVA) et Contrat Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) / programme de subventions 2022

Délibération D-20220712-063

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- 1/ **DECIDE** de verser, dans le cadre de l'appel à projet de la programmation du contrat de veille active 2022, 4 subventions à des structures pour un montant global de 14 246 euros et de la manière suivante :

- Association Woodstower – Woodstour : subvention de 4 500 €
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CDIFF)
Permanences juridiques : subvention de 2 700 €
- Aide aux Victimes et Médiations dans l'Ain (AVEMA)
Permanence de l'ISG : subvention de 5 000 €
- Groupement de Gendarmerie de l'Ain
Poste provisoire au Grand Parc Miribel-Jonage : subvention de 2 046 €

- 2/ **DIT** que les subventions seront versées à l'article 6574 du budget 2022

La Présidente
Caroline TERRIER

Mis en ligne sur le site internet de la CCMP le 22/07/2022



